

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

OBJET : *Subvention au Comité des Fêtes de Blain.*

N° 2014 / 06 / 02

Considérant d'une part l'intérêt que présente la Fête de la Saint-Laurent dans la politique d'animation de la Commune et d'autre part, la nécessité d'accompagner l'association du Comité des fêtes de Blain qui travaille à son organisation,

Considérant les problèmes de logistique rencontrés par l'association pour héberger les chars de la Saint-Laurent,

Considérant la négociation menée à l'initiative de la Commune entre M. Germain HERVOCHON, propriétaire d'un hangar, et le Comité des Fêtes de Blain, pour héberger lesdits chars,

Considérant l'avis favorable de la Commission Culture - Tourisme - Patrimoine du 11 Juin 2014,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'allouer au Comité des Fêtes de Blain, sur la base d'un état de frais visé par le Maire, une subvention correspondant aux loyers (base de 200 € par mois) et aux charges acquittées par l'association à l'occasion de la location du hangar de Monsieur Germain HERVOCHON.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 27 Juin 2014,

Le Maire,

